

Circulaire n° 2023-043

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Organisation de l'enseignement fondamental – Circulaire de printemps 2023

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

La circulaire de printemps, élaborée et publiée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, vise à guider les autorités communales et le personnel enseignant dans l'organisation de l'année scolaire à venir. En effet, elle rappelle, décrit et met à jour les différentes procédures régissant l'enseignement fondamental en matière de personnel, d'offre éducative, d'activités périscolaires et d'accueil des enfants étrangers.

La circulaire de printemps est aussi l'occasion de mettre en avant les nouveautés dans l'enseignement fondamental et de s'adresser à l'ensemble de la communauté scolaire, à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour l'éducation et le bien-être de tous les enfants.

Je tiens à remercier particulièrement tous les acteurs de l'enseignement fondamental pour leur engagement et la bonne collaboration dans le contexte des défis auxquels les écoles ont été récemment confrontées. Vous avez su vous adapter avec flexibilité et dévouement aux contraintes imposées par la pandémie et ensuite à l'accueil des enfants réfugiés ukrainiens, pour leur assurer le droit à l'éducation.

L'éducation doit tenir compte de l'évolution de son environnement et de la diversité de la population scolaire en s'adaptant aux besoins de tous les élèves, afin de leur fournir les compétences dont ils ont besoin pour bien grandir et réussir leur parcours scolaire.

Ainsi, un projet pilote d'alphabétisation en français a été lancé pour mieux prendre en compte la diversité culturelle, linguistique et sociale du pays. Il s'inscrit dans la politique de diversification du système scolaire public afin de répondre aux besoins des élèves évoluant dans un environnement non luxembourgeois ou non germanophone. Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les écoles fondamentales publiques de Larochette (Fielser Schoul), Dudelange (École Deich), Differdange (École fondamentale Oberkorn) et Schifflange (École Nelly Stein) mettent en œuvre l'alphabétisation en français parallèlement à l'alphabétisation en allemand.

La modernisation du système scolaire repose également sur l'ambition de mettre à jour régulièrement les principaux matériels didactiques. Un processus de refonte des manuels scolaires en français a été entamé en 2018. Le français, un des éléments du multilinguisme caractérisant notre pays, fait partie de notre identité. La population scolaire luxembourgeoise se distingue par des situations linguistiques



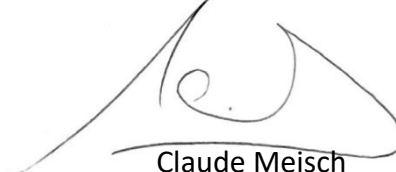
très différentes. Le ministère a pris en compte la réalité vécue au quotidien dans les classes de l'enseignement fondamental en mettant en place une approche pour un apprentissage progressif et cohérent du français, dès le plus jeune âge et tout au long du système éducatif. Tous les cycles d'enseignement bénéficient désormais du nouveau matériel. Cette méthode de français dynamique et ludique donne aux enfants plus de temps pour apprendre le français et fonde leur apprentissage sur le plaisir de communiquer dans cette langue.

En parallèle, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) élabore un nouveau concept pour une série de manuels scolaires dédiés à l'apprentissage des mathématiques et de l'allemand. L'objectif est de repenser toutes les matières principales de l'enseignement fondamental pour développer avec les enseignants un nouveau matériel didactique qui sera progressivement introduit sur le terrain à partir de septembre 2024.

Les écoles seront aussi mieux soutenues dans la mise en œuvre des mesures d'encadrement des élèves à besoins spécifiques. Pour permettre une plus grande réactivité, un assistant pour élèves à besoins spécifiques (A-EBS) interviendra aux côtés de l'instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Au début de l'année scolaire 2023-2024, les 50 premiers A-EBS seront affectés à différentes écoles. Dans les années à venir, chaque école se verra attribuer un A-EBS.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse



Claude Meisch

